

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 JUILLET 2007 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, ECONOMIE SOLIDAIRE

* Développement économique

- 07-424 - Aides aux entreprises
- 07-425 - Modernisation sectorielle - Colloque agroalimentaire et concours de l'innovation 2006 organisés par le Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie à Caen.....
- 07-426 - Modernisation sectorielle - filière nautique
- 07-427 - Modernisation des territoires - gestion de la pépinière d'entreprises sur le Campus Technologique de Colombelles.....
- 07-428 - Intelligence économique - création d'un pôle d'excellence Métiers d'Art par la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles (APIE 2005)

* Emploi et reconversion industrielle

- 07-429 - Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation

* Economie sociale et solidaire

- 07-430 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale.....
- 07-431 - Structuration du réseau des acteurs - financement de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (UR-SCOP).....
- 07-432 - Fonds de garantie SOFARIS Région

MER ET LITTORAL

- 07-433 - Ports de commerce (fonctionnement)

* Pêche et cultures marines

- 07-434 - Ex-FRIP.....
- 07-435 - Actions en faveur de la flotte de pêche.....
- 07-436 - Promotion Qualité Valorisation

TOURISME

- 07-437 - Qualité dans le tourisme.....
- 07-438 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....
- 07-439 - Schéma régional de développement du tourisme des Régions de Haute et Basse-Normandie.....

EUROPE

- 07-440 - Europe
- 07-441 - Assistance à la mise en place de la subvention globale des fonds structurels au sein de la Région Basse-Normandie.....

EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

* Emploi et formation dans les entreprises et les associations

- 07-442 - Formation des Emplois tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes
- 07-443 - « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »
- 07-444 - « Emplois Tremplins »
- 07-445 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi, « une formation-un emploi ».....

* Emploi et reconversion industrielle

- 07-446 - Bassins en difficulté - prorogations de programmes.....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 07-447 - Pays et agglomérations - investissement.....
- 07-448 - Pays - Ingénierie.....
- 07-449 - Etudes et planification - partenariat avec l'Association la Jeune Chambre Economique de Caen.....
- 07-450 - Etudes et planification - partenariat avec le Conseil Régional de Haute-Normandie
- 07-451 - Etudes et planification - Association des Amis de Pontigny-Cerisy - changement de bénéficiaire
- 07-452 - Aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME).....
- 07-453 - Maillage du territoire - avenants et attributions de subventions.....

COMMUNICATIONS

* Routes Nationales

07-454 - 1 % Paysage et Développement - Manche

* Transports ferroviaires

07-455 - Attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Villedieu les Poêles (espaces et bâtiments voyageurs)

07-456 - Tarification - évaluation commerciale de la future gamme tarifaire régionale TER.....

07-457 - Tarification « Sillage Etudes »

* Aéroports

07-458 - Aéroport de Caen-Carpiquet

* « La Basse-Normandie - une Vélo-Région »

07-459 - Développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie.....

* Technologies de l'Information et de la Communication

07-460 - Antenne régionale du Réseau Echangeur, Alençon

07-461 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - application du programme complémentaire de formation des animateurs

07-462 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - ouverture du réseau EPNBN

07-463 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - Condé-sur-Noireau.....

07-464 - Réseau VIKMAN - redevances des sites utilisant VIKMAN - redevances des sites utilisant VIKMAN pour la période 2007-2009

07-465 - Fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC

07-466 - Programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie.....

EDUCATION

07-467 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

07-468 - Dépenses en matière de politique éducative - budget participatif

07-469 - Politique éducative - bourses de mobilité internationale

07-470 - Fonds commun du service hébergement

07-471 - Forfait d'externat « part personnel » dans les établissements privés.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

07-472 - Enseignement supérieur

07-473 - Formations sanitaires et sociales.....

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

07-474 - Recherche - transfert de technologie - innovation

07-475 - Soutien aux ressources humaines dans les laboratoires - allocation post-doctorale.....

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

07-476 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

07-477 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations

07-478 - Apprentissage.....

07-479 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

07-480 - Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique

07-481 - Formation tout au long de la vie

07-482 - Formation professionnelle continue et apprentissage - investissements.....

CULTURE

07-483 - Soutien au spectacle vivant

07-484 - Soutien en faveur des expositions

07-485 - Aménagement de lieux de spectacles.....

07-486 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

07-487 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement).....

07-488 - Soutien à la diffusion musicale

07-489 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

07-490 - Soutien en faveur des salons du livre.....

07-491 - Soutien en faveur de l'économie du livre

- 07-492 - Développement des bibliothèques
- 07-493 - Education populaire
- 07-494 - Livre et lecteur - Association Diogène & Co.....
- 07-495 - Diffusion audiovisuelle
- 07-496 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
- 07-497 - Fonds d'Intervention Régional.....
- 07-498 - Culture justice

COOPERATION DECENTRALISEE

- 07-499 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

- 07-500 - Droits de l'homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

- 07-501 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 07-502 - Aide au mouvement sportif.....
- 07-503 - Aide au mouvement sportif - changement de bénéficiaire.....
- 07-504 - Aide aux clubs sportifs régionaux.....
- 07-505 - Aide au sport de haut niveau.....
- 07-506 - Vie associative
- 07-507 - Politique jeunesse.....
- 07-508 - Association « Les Urbanoïdes Associés » - changement de bénéficiaire
- 07-509 - Animation régionale Cart@too - subvention pour la réalisation d'un studio itinérant
- 07-510 - Dispositif Cart'@too - rencontre citoyenne entre les élus régionaux et les jeunes
- 07-511 - Cart'@too - partenariat avec La Poste
- 07-512 - Fédération Française d'Equitation

SOLIDARITE URBAINE

- 07-513 - Organisation d'un prix régional « Réinventons la Ville »

RENOVATION URBAINE

- 07-514 - Communauté Urbaine de Cherbourg - financement de l'opération
« VRD Amont-Quentin »
- 07-515 - Communauté Urbaine de Cherbourg -
Déplacement de la voie ferrée - Quartier des Bassins

EPFN - FONCIER

- 07-516 - Financement de l'étude foncière agricole sur le territoire de
l'agglomération de Caen-la-Mer

LOGEMENT

- 07-517 - Réhabilitation de l'habitat privé - reconduction de la convention
avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
pour l'année 2007.....
- 07-518 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

SANTE ET TERRITOIRES

- 07-519 - Prévention et éducation pour la santé - Maison des Adolescents
- 07-520 - Actions en faveur des personnes handicapées

ACTONS DE SOLIDARITES

- 07-521 - Soutien aux actions de solidarités

ENVIRONNEMENT

- 07-522 - Parc Naturel Régional Normandie-Maine.....
- 07-523 - Patrimoine naturel
- 07-524 - Lutter contre les changements climatiques
- 07-525 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 07-526 - Agir pour un développement durable.....
- 07-527 - Agir pour un développement durable - Association La Dame Blanche

AGRICULTURE

* Développement durable des exploitations agricoles

- 07-528 - Agriculture biologique - investissement

07-529 - Agriculture biologique - fonctionnement.....

* Appui aux filières transversales

07-530 - Promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement.....

07-531 - Promotion de l'installation et du salariat - investissement

07-532 - Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement

07-533 - Filière cheval - investissement.....

07-534 - Filière cheval - fonctionnement

07-535 - Filière cheval - fonctionnement - Association des Amis
de l'Hippodrome Jean Gabin

07-536 - Investissements agroalimentaires.....

* Productions agricoles de qualité

07-537 - Transformation locale, commercialisation des produits fermiers,
marchés locaux, produits de qualité - investissement

* Appui technique et stratégique

07-538 - Etudes, expertise et prospective - fonctionnement.....

* Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

07-539 - PMPOA.....

PATRIMOINE

07-540 - Location de places de parking.....

07-541 - Inventaire général du patrimoine culturel - publications

07-542 - Inventaire général du patrimoine culturel - Parc Naturel
Régional du Perche

AFFAIRES JURIDIQUES

07-543 - Autorisation d'ester en justice - recours

07-544 - Autorisation d'ester en justice - référé-expertise

07-545 - Signature d'une transaction.....

PROMOTION DE LA REGION

07-546 - Soutien aux manifestations culturelles.....

07-547 - Soutien aux manifestations sportives.....

07-548 - Soutien aux actions de solidarité.....

07-549 - Stade Malherbe de Caen

MANDATS SPECIAUX

07-550 - Exercice de mandats spéciaux.....

MARCHES

07-550B - Marchés.....

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-424

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 48 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 2 795 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 306 067 € pour le soutien à l'export,
- . 2 350 € pour le soutien au conseil,
- . 202 620 € pour le soutien aux opérations collectives,
- . 45 000 € au titre de la communication ;

• d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 48 000 € en subvention pour deux bénéficiaires au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 325 000 € en avance remboursable pour trois bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

- 2 470 000 € en subvention à la SAS RENAULT TRUCKS au titre des opérations exceptionnelles,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 2 350 € en subvention pour un bénéficiaire au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 3,

- 248 589 € en subvention pour cinq bénéficiaires au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 4,

- 57 478 € en subvention à la CRCI pour le financement du programme INITIATIVES EXPORT pour l'année 2007,

- 97 320 € en subvention à l'UIC de Normandie pour la mise en œuvre de l'opération collective REACH,

- 105 300 € en subvention à la CRCI au titre de l'animation régionale 2007 du réseau des CRCI en matière de création/reprise/transmission d'entreprises,

- 3 315 € via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, à un bénéficiaire au titre du FRAC Commerce, conformément à l'annexe 5 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-425

sur le développement économique : modernisation sectorielle - colloque agroalimentaire et concours de l'innovation 2006 organisés par le Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie à Caen

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation Sectorielle » d'un montant de 6 300 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région une subvention totale de 6 300 €, au Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie, pour l'organisation du Colloque Agroalimentaire et du Concours de l'Innovation 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-426

sur le développement économique : modernisation sectorielle – filière nautique

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 110 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 50 000 € (montant forfaitaire) à la SARL Artech Sailing Team pour son programme de communication et d'animation prévu pour l'année 2007,
 - 10 000 € à chacun des 6 skippers normands listés dans le tableau joint en annexe, soit une subvention globale de 60 000 €, au titre de leur participation à la 38^{ème} édition de la course Solitaire Afflelou Le Figaro ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-427

sur le développement économique : modernisation des territoires - gestion de la pépinière d'entreprises sur le Campus Technologique de Colombelles

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP "Fonds de Modernisation Industrielle" de 10 400 000 €, votée en 2007, un dossier "Grands projets et zones" d'un montant de 75 000 €,

- sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier "Grands projets et zones" d'un montant de 183 549 € ;

- d'attribuer à SYNERGIA, les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 75 000 € dans le cadre de l'investissement matériel relatif à la future pépinière d'entreprises sur le Campus Technologique de Colombelles pour l'année 2007 ;

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- 183 549 € dans le cadre de la gestion de la future pépinière d'entreprises sur le Campus Technologique de Colombelles (fonctionnement sur 3 ans) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-428

sur le développement économique : intelligence économique - création d'un pôle d'excellence Métiers d'Art par la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles (APIE 2005)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE "Fonds de Modernisation Industrielle" de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier "Intelligence Economique" d'un montant de 28 750 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région à la Communauté de communes de Villedieu les Poêles, une subvention de 28 750 €, pour la poursuite du programme de création d'un pôle d'excellence Métiers d'Art au titre de l'APIE 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-429

sur l'emploi et la reconversion industrielle : Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, une aide à la réindustrialisation de 12 000 € en subvention à la SAS SOCIETE COMMERCIALE DE NORMANDIE (SOCODN) à Saint-Lô ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-430

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP «Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « aide à l'investissement des projets d'utilité sociale » d'un montant de 18 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :
 - 3 000 € à l'Association Maison des solidarités internationales et de la citoyenneté pour l'aménagement de ses locaux et l'achat de matériel,
 - 15 000 € à l'Association « La Part du Colibri » pour l'aménagement de son local et l'achat de matériel ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-431

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (UR-SCOP)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 40 000 € pour les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (UR-SCOP) de l'Ouest une subvention de 40 000 €, plafonnée à 20% du budget réalisé, pour son action 2007 en Basse-Normandie, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-432

sur le développement économique : fonds de garantie SOFARIS Région

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- la mise en place de la garantie Sofaris Région auprès de l'entreprise SARL TECHNODOC à Cherbourg (Manche) selon les conditions répertoriées dans le tableau de synthèse joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-433

sur la mer et le littoral : ports de commerce (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ports de Commerce » de 110 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 15 244,90 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 15 244,90 € à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham, pour l'adhésion 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education
et de l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-434

sur la pêche et cultures marines : ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

concernant l'aide régionale accordée à M. Eric PERROTTE pour son navire « JULANJO » :

- de résilier la convention du 1er octobre 2002 entre le CEBANOR et Monsieur Eric PERROTTE et de demander le remboursement des sommes dues par Monsieur Eric PERROTTE, soit 68 353, 27 €, détaillé comme suit :

- annuité 2007 de l'avance remboursable (titre de recette déjà émis) : 6 777 €
- solde 2008 à 2014 de l'avance remboursable : 47 446 €
- remboursement de la subvention au prorata temporis : 14 130, 27 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-435

sur la pêche et cultures marines : actions en faveur de la flottille de pêche

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Actions en faveur de la flottille de pêche » de 600 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 44 952,97 € ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de subventions de 44 952,97 € réparti comme suit :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	CONCOURS REGIONAL MAXIMUM
Armement NORMANDIE ACAGM/ Xavier Caillouey Cricqueville en Bessin (14) « NORMANDIE » 15,98 m	- Façon et fourniture de deux treuils - Installation hydraulique - Pose de la Caliorne centrale	6 758, 50 € (taux d'aide : 7,5 %)
Mr Daniel HARACHE Le Breuil en Auge (14) « AN DIVELIOUR » 12,64 m	- Remplacement du treuil hydraulique	2 804, 60 € (taux d'aide : 7,5 %)
Mr Stéphan HEBERT Gonneville sur Honfleur (14) « L'AMARANTE » 15,95 m	- Acquisition et pose d'un sondeur	315, 90 € (taux d'aide : 7,5 %)
Mr André JEANNE Bernières sur Mer (14) « PIERFABANT II » 14,24 m	- Transformation portique - Elargissement du tableau arrière - Modification du treuil - Amélioration des conditions de travail et de sécurité	5 454, 75 € (taux d'Aide 7,5 %)
Armement L'ALFA Alexis ou Fabrice LANGIN Quetteville (14) « ALFA » 13,23 m	- Changement de portique - Modification de l'installation hydraulique - Déplacement du treuil	4 263, 75 € (Taux d'aide : 7,5 %)
Mr Olivier MARIE Colleville-Montgomery (14) « MELODIE DE LA MER » 14,40 m	- Changement de passerelle - Construction d'un pont couvert	5 746, 63 € (taux d'aide : 7,5 %)

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	CONCOURS REGIONAL MAXIMUM
Mr Guillaume MARION Grandcamp-Maisy (14) « PENELOPE » 14,70 m	<ul style="list-style-type: none"> - Façon et fourniture d'un portique en aluminium - Façon et fourniture de deux enrouleurs - Tuyauterie hydraulique 	<p style="text-align: center;">4 752, 34 €</p> <p style="text-align: center;">(taux d'aide : 7,5 %)</p>
SARL LEQUERTIER ARMEMENT Mondeville (14) « ETOILE DU DESTIN » 20,40 m	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation du portique 	<p style="text-align: center;">4 102, 10 €</p> <p style="text-align: center;">(taux d'aide : 5 %)</p>
Mr Mickaël HUBERT Réville (50) « L'ENZO » 11,56 m	<ul style="list-style-type: none"> - Changement du treuil - Modification du portique - Réaménagement du pont, de la passerelle - Mises aux normes électriques 	<p style="text-align: center;">7 575 €</p> <p style="text-align: center;">(taux d'aide : 7,5 %)</p>
Mr Yoann BAZILE Réville (50) « L'AQUILON » 14,20 m	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un navtex - Acquisition d'un transpondeur radar - Acquisition d'un radeau de survie 	<p style="text-align: center;">448, 15 €</p> <p style="text-align: center;">(taux d'aide : 7,5 %)</p>
Mr Camille LECUREUIL Les Moitiers d'Allonne (50) « LE BRIZOU » 11,68 m	<ul style="list-style-type: none"> - Modification et installation d'un portique acier - Installation d'un enrouleur 	<p style="text-align: center;">1 222, 50 €</p> <p style="text-align: center;">(taux d'aide : 7,5 %)</p>
Armement LES HANOIS CAPAM / Yves PERREE Cherbourg (50) « LES HANOIS » 24,83 m	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'une balance de pesée électronique - Acquisition d'un radar A.I.S, compas électronique 	<p style="text-align: center;">1 508, 75 €</p> <p style="text-align: center;">(taux d'aide : 5 %)</p>
	TOTAL	<p style="text-align: center;">44 952, 97 €</p>

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides seront versées sur production des factures certifiées acquittées par les fournisseurs, dans la limite du montant des subventions accordées ;

- concernant le navire « LE BRIZOU » de Monsieur Camille LECUREUIL, le paiement se fera sur présentation des factures certifiées acquittées par les fournisseurs dans la limite du montant de la subvention accordée et d'un avis technique favorable de la Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Manche, validant ainsi la levée de réserve émise par le Centre de Sécurité des Navires de la Manche sur la stabilité du navire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Éducation et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-436

sur la pêche et cultures marines : Promotion Qualité Valorisation

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « actions de promotion des activités liées à la mer et au littoral » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 82 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, une subvention de 82 000 € à Normandie Fraîcheur Mer pour son programme d'actions 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-437

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant global de 49 757,53 € dont :

- . 48 607,53 € pour le dossier "Tourisme Handicap",

- . 1 150 € pour le dossier « Croisières »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant global de 43 771,05 € dont :

- . 27 000 € pour le dossier «Projets Interrégionaux»,

- . 5 000 € pour le dossier « Croisières »,

- . 2 978,05 € pour le dossier « Projets Territoriaux »

- . 8 793 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes-Services» ;

- d'attribuer au titre du programme «Qualité dans le tourisme», les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 48 607,53 € au titre du « Tourisme Handicap » répartis conformément à l'annexe jointe,

- 1 150 € à l'Association « Club Honfleur Croisières » pour l'acquisition de matériels,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- 27 000 € à l'Association « La Route Historique des Abbayes Normandes » pour la réalisation de son programme d'actions 2007,

- 5 000 € à l'Association « Club Honfleur Croisières » pour la réalisation de son programme d'actions 2007,

- 2 978,05 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon pour la mise en place d'une visite audio-guidée de la ville de Sées et de sa cathédrale,

- 8 793 € au Conseil Général de la Manche pour l'édition de sa brochure « la Manche à vélo » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées et acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;:

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 16 mai 2007, date de l'accusé réception autorisant le commencement des travaux, pour l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et pour Monsieur Pierre DESCAMPS,

- 29 décembre 2006, date de l'accusé réception autorisant le commencement des travaux pour Monsieur ou Madame Van Der HORST,
 - 25 mai 2007, date de l'accusé réception autorisant le commencement des travaux, pour Monsieur ou Madame LE BAS et pour Monsieur ou Madame HAMEL,
 - 1^{er} juin 2007, date de l'accusé réception autorisant le commencement des travaux, pour Monsieur Philippe RETOUT et pour la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge,
 - 31 janvier 2007, date de l'accusé réception autorisant le commencement des travaux, pour Monsieur Denis PASQUERT,
 - 1^{er} janvier 2007 pour l'Association «La Route Historique des Abbayes Normandes » et l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon,
 - 1^{er} juin 2007, date de la première facture, pour le Conseil Général de la Manche ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-438

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007 un montant de 2 878,05 € sur le dossier « Animations » ;

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 28 699,80 € dont :

- 15 000 € pour le dossier « Animations »,

- 9 155 € pour le dossier « Emplois »,

- 4 544,80 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

- 15 000 € au titre des animations, conformément à l'annexe 1,

- 9 155 € au titre de la création d'emplois, conformément à l'annexe 2,

- 4 544,80 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 3 ;

- d'annuler la subvention de 2 978,05 € attribuée par délibération n° 07-324 du 11 mai 2007 à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon pour la mise en place de visites audio-guidées de la ville de Sées et de sa cathédrale, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 23 mai 2007 pour la Communauté de Communes de Sartilly Porte de la Baie, et l'Association « Le Labyrinthe de Bayeux »,

- 9 mai 2007 pour l'Office de Tourisme de Caen,

- 14 mai 2007 pour la Communauté de Communes Sèves Taute,

- 1^{er} mars 2007 pour l'Office de Tourisme de Falaise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-439

sur le tourisme : schéma régional de développement du tourisme des Régions de Haute et Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de participer à l'élaboration du Schéma Régional de Développement du Tourisme des Régions de Haute et de Basse-Normandie, à parité avec la Haute-Normandie, celle-ci en assurant la maîtrise d'ouvrage ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-440

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 450 000€, votée en 2007, un dossier d'un montant de 38 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 38 000 €, réparti comme suit :

- * à la Maison de l'Europe Caen Basse-Normandie :

- 10 000 € pour son activité 2007,

- * à l'Association SENOIS :

- 20 000 € pour son activité d'accompagnement à l'envoi et à l'accueil en SVE,

- 5 000 € pour son activité d'information, de promotion et d'animation du Service Volontaire Européen auprès des jeunes bas-normands ;

- * 3 000 € au titre des prix accordés dans le cadre du concours de débats en anglais, en allemand et en espagnol, organisé par le Rectorat, soit 1 000 € à chacune des équipes gagnantes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-441

sur l'Europe : assistance à la mise en place de la subvention globale des fonds structurels au sein de la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 450 000 €, votée en 2007, un dossier d'un montant de 165 000 € pour le financement de la prestation d'assistance à la mise en place de la subvention globale au sein de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-442

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des
Emplois Tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN,
MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT,
LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, dans le cadre du soutien à la professionnalisation des Emplois Jeunes, les dossiers suivants :

- 2 543,80 € correspondant aux aides accordées par délibération n° 06-1040 du 12 décembre 2006,
- 3 644 € correspondant aux aides accordées par délibération n° 07-17 du 19 janvier 2007,
- 828 € correspondant aux aides accordées par délibération n° 07-223 du 13 avril 2007 ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des Contrats aidés » d'un montant de 12 577,64 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la formation des Contrats aidés, un montant global de subventions de 12 577,64 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 07-17 du 19 janvier 2007, au titre de la formation des « Contrats aidés »

les caractéristiques des actions sont modifiées conformément à l'annexe 1 bis,

- * délibération n° 05-26 du 11 février 2005, au titre de la formation des « Emplois Jeunes »

les caractéristiques des actions sont modifiées conformément à l'annexe 2a ;

- d'annuler l'aide accordée par délibération n° 05-26 du 11 février 2005, au titre de la formation des Emplois Jeunes, conformément à l'annexe 2b ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-443

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 466 621,71 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 466 621,71 € réparti comme suit :

- 205 949,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie dont :
 - . 91 850 € pour la formation tout au long de la vie des actifs agricoles,
 - . 114 099 € pour la maîtrise de nouveaux outils interactifs d'aide à la décision,

- 33 813,71 € à UNIFORMATION pour des actions de formation dans le contexte de l'accord-cadre 2006-2009 de la branche « aide à domicile »,

- 1 256 € à l'Association des ex-salariés de MOULINEX Bayeux pour son fonctionnement 2007,

- 49 275 € au groupe FIM pour la reconduction, du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008, de l'action « OPTIMUM »,

- 67 538 € à la MFR d'Haleine (Orne) pour une formation qualifiante d'Assistant à la Gestion des Petites Entreprises (AGPE) dans les domaines de la création ou reprise d'entreprise,

- 85 120 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, dans le cadre de la Charte Qualité Emploi Formation pour la prise en charge de la formation du Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale (BCCEA),

- 23 670 € à la Fédération Régionale Familles Rurales, pour la formation continue 2007 des salariés de son réseau ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites dans les annexes jointes ;

- de régler, dans le cadre du séminaire Emploi Saisonnier organisé à Caen, le 25 mai 2007, les dépenses suivantes :

- 800,00 € pour les frais de déplacement de M. JACQUIER, Mmes PARENTY et MACCIONI,
- 166,41 € pour les honoraires du personnel technique liés à l'utilisation du Théâtre des Cordes,
- 3 971,07 € pour les frais d'hébergement et de restauration,
- 6 986,70 € pour les honoraires et frais de colloque ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-444

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Emplois Tremplins »

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 957 000 € pour les « Emplois Tremplins »,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 683,20 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 24 998 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes, conformément à l'annexe 1 :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 957 000 € pour l'aide à l'emploi,

- * sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 1 683,20 € pour l'aide à l'ingénierie,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 24 998 € pour l'aide à l'investissement ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 05-550 du 11 juillet 2005 et 06-326 du 21 avril 2006

- l'aide de 33 000 € accordée à l'Association HELIANTHE est diminuée de 25 500 €, somme restant à verser à l'association, dans la mesure où celle-ci ne souhaite pas remplacer la salariée ayant démissionné le 13 octobre 2006 ;

- de maintenir au profit de l'association HELIANTHE, le bénéfice des sommes versées, soit le 1^{er} acompte de 7 500 € dans la mesure où Cécile BORDIER a travaillé pendant 10 mois dans la structure ainsi que les 930,70 € relatifs aux investissements réalisés pour la création du poste ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007 pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, et repris dans l'annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-445

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi - « une formation-un emploi »

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 58 537,33 € pour le financement des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 28 906,33 € conformément à l'annexe 1,

- 29 631,00 € conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager la formation individualisée conformément à l'annexe 4,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-446

sur l'emploi et la reconversion industrielle : bassins en difficulté – prorogations de programmes

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 66 120,43 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - 14 120,43 € à la SHEMA pour la poursuite du programme d'extension du bâtiment NORMATRANS à Argentan,
 - 52 000 € à la ville de Falaise, pour la poursuite du programme de réalisation de quatre ateliers relais sur la zone d'activité de Guibray à Falaise ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les avenants de prorogation et conventions correspondants,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-447

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 70 000 € au titre du contrat de « Pays du Perche »,

- 241 633 € au titre du contrat de « Pays du Bessin au Virois » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de déroger à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception et de permettre le versement de la subvention complémentaire de 241 633 € à la commune de Vire pour le projet de création d'un centre équestre ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-448

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées à la convention d'ingénierie du Pays du Cotentin ;

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 12 772 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 30 000 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de Caen »,
- 1 860 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président :

- à verser :

- l'intégralité de la subvention, à la signature de l'avenant à la convention d'ingénierie du Pays du Cotentin,

- un premier acompte de 50 %, à la notification de la subvention pour l'étude sur les services publics du Pays de Caen, le solde sera versé sur présentation de l'étude et d'un justificatif des dépenses,

- à signer :

- l'avenant à la convention d'ingénierie du Pays du Cotentin,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-449

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - partenariat avec l'Association
la Jeune Chambre Economique de Caen**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes et Planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier de 5 000 €, au titre du partenariat avec l'association la Jeune Chambre Economique de Caen ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'association la Jeune Chambre Economique de Caen pour la réalisation d'un plan-guide sur l'urbanisme contemporain remarquable au sein de l'agglomération caennaise ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec la Jeune Chambre Economique de Caen,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-450

sur l'aménagement du territoire : études et planification - partenariat avec le Conseil Régional de Haute-Normandie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 4 abstentions (Mmes AMELINE, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC),

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier de 148 677,75 €, au titre du partenariat avec le Conseil Régional de Haute-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant de 148 677,75 € au Conseil Régional de Haute-Normandie, pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation des effets d'un rapprochement entre la Haute et la Basse-Normandie. Cette somme correspond à 50 % du montant total de l'étude s'élevant à 297 355,50 € TTC, le premier versement d'un montant de 115 309,35 € intervenant à l'issue de la tranche ferme et le solde, soit 33 368,40 € TTC à l'issue de la tranche conditionnelle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-451

sur l'aménagement du territoire : études et planification - Association des Amis de Pontigny-Cerisy - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°07-107 en date du 2 mars 2007 comme suit :

- la subvention de 10 000 € versée pour l'organisation du colloque « de l'étude des sociétés rurales à la gestion du vivant : 50 ans de savoirs confrontés » est attribuée à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, et non au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-452

sur l'aménagement du territoire : aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole (AUCAME), au titre de la participation de la Région pour l'année 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'AUCAME, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-453

sur le maillage du territoire : avenants et attributions de subventions

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux contrats de « Pôle Intercommunal des Communautés de communes de la Vallée d'Auge, au contrat « Ville régionale » de la commune de Colleville Montgomery et au contrat « Cœur de Bourg » de la Commune de Ranville ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 16 000 000 € voté et complétée en 2007, les montants suivants :

- 2 624 392 € pour le dossier contrat « Pôle intercommunal » dont :

- 347 449 € à la Communauté de communes de Villers Bocage Intercom,
- 84 525 € à la Communauté de communes de Saint Sever dénommée « Intercom Séverine »,
- 952 000 € à la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- 600 000 € à la Commune de Mézidon-Canon,
- 35 032 € à la Communauté de communes de Saint Pois,
- 104 918 € à la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer,
- 116 445 € à la Communauté de communes des Pieux,
- 300 000 € à la Communauté de communes de Ducey,
- 33 023 € à la Communauté de communes « Entre Plage et Bocage »,
- 51 000 € à la Communauté de communes de Villedieu-les-Poêles ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an pour la subvention attribuée à la Communauté de communes des Delles, par délibération n°05-312 du 23 mai 2005, pour la restructuration du front de mer à Coudeville sur Mer ;

- de maintenir la subvention de 379 800 € attribuée par délibération n° 07-109 du 2 mars 2007 à la Communauté de communes du Pays d'Auge Dozuléen « COPADOZ » en modifiant le taux d'intervention de la Région pour le financement de la construction d'un gymnase à Dozulé, qui passerait de 19,88 % à 28,45 % d'une assiette de travaux éligibles désormais fixée à 1 335 000 € ;

- de compléter la délibération n° 06-1045 du 12 décembre 2006, en affectant sur l'AP « Maillage du territoire » de 16 000 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 84 165 € pour l'aménagement de la rue de Mortain à Chanu ;

- de modifier la délibération n°05-223 du 15 avril 2005 et de reporter la date limite pour la prise en compte des demandes de versements des subventions attribuées dans le cadre des contrats de la politique « maillage du territoire », du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-454

sur les communications : Routes nationales - 1% Paysage et Développement - Manche

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 8 mois, soit jusqu'au 28 février 2008 inclus, le délai de réalisation d'un circuit culturel pour lequel une subvention a été accordée à la Communauté de Communes de Brécey par délibération n° 01-361 du 15 juin 2001, complétée par la délibération n° 03-399 du 20 juin 2003 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-455

sur les transports ferroviaires : attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Villedieu les Poêles (espaces intermodaux et bâtiments voyageurs)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 200 000 € votée en 2007, au titre de la modernisation de la gare de Villedieu-les-Poêles, les dossiers « travaux » suivants :

- 8 015,50 € pour le bâtiment voyageurs,
- 73 142,94 € pour le réaménagement des espaces intermodaux ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 015,50 € en complément de la subvention attribuée dans la délibération n°05-321 du 23 mai 2005, à la SNCF, afin de réaliser les travaux concernant la modernisation de la gare de Villedieu les Poêles,

- 73 142,94 € à la Commune de Villedieu les Poêles afin de réaliser les études et travaux concernant le réaménagement des espaces intermodaux de sa gare ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la Commune de Villedieu les Poêles, le Département de la Manche et Réseau Ferré de France, l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention concernant la rénovation de la gare de Villedieu-les-Poêles,

- avec la Commune de Villedieu les Poêles, la convention relative au réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Villedieu-les-Poêles,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-456

**sur les transports ferroviaires : tarification - évaluation commerciale de la future
gamme tarifaire régionale TER**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AE « Etudes » de 1 300 000 € votée en 2007, un dossier « Etudes » d'un montant de 15 000 € pour l'évaluation commerciale de la future gamme tarifaire régionale TER ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-457

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Etudes »

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « tarifications » de 199 221,98 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 199 221,98 € à la SNCF pour l'année 2007 (période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre), pour la mise en œuvre des dispositions de l'avenant n°6 à la convention « Sillage Etudes » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°6 à la convention « Sillage Etudes » du 21 septembre 2001,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-458

sur les aéroports : aéroport de Caen-Carpique

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aéroports » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « Aéroport Caen-Carpiquet » d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen pour des aménagements de locaux du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs sur les Aéroports ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-459

sur les communications : « La Basse-Normandie - une Vélo-Région » - Développement de l'offre et de l'usage du vélo en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Vélos-Urbains» de 1 000 000 € votée au budget 2007, les montants suivants :

- 1 000 € pour le dossier « Vélo-Région-UFOLEP »,

- 13 215,80 € pour le dossier « Vélo-Région-Communauté de Communes Val ès Dunes » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association « UFOLEP », située 16 rue de la Girafe BP 5091 - 14 078 Caen Cedex 5, pour l'organisation d'une journée de promotion de la mobilité en vélo auprès du grand public le 05 mai 2007 à Fleury-sur-Orne selon les modalités suivantes :

la subvention est forfaitaire,
le bénéficiaire adresse une demande de versement de subvention,
la subvention sera versée par la Région sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses de l'action ainsi que des justificatifs ayant permis son élaboration,

- 13 215,80 € à la Communauté de Communes « Val ès Dunes » dont le siège se situe Place Général Leclerc BP 45 - 14 370 Argences, dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur de voies cyclables ;

• de déroger au principe de la règle suivant laquelle la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'action ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes « Val ès Dunes », une convention relative aux modalités de versement de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-460

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : antenne régionale du Réseau Echangeur, Alençon

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional, une subvention de 140 000 € sur un montant subventionnable de 478 500 €, pour le soutien au développement de l'Echangeur Régional, au titre de l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-461

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - application du programme complémentaire de formation des animateurs

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des Espaces Publics Numériques Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 4 320 € sur un montant éligible de 5 400 € à l'Association Mieux Vivre et Détente (AMVD) de Caen, pour l'aide à la formation de son animateur,

- 4 320 € sur un montant éligible de 5 400 € à l'Association Escale à la Ferté Macé pour l'aide à la formation de son animateur ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-462

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - ouverture du réseau EPNBN

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € sur un montant éligible de 152 136 €, à la Communauté de Communes de Saint-James, pour le démarrage du projet Espace Public Numérique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-463

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie - Condé-sur-Noireau

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-342 du 11 mai 2007 en attribuant la deuxième tranche de la subvention de 16 000 € à la Ville de Condé sur Noireau, et non à l'EPN de Condé sur Noireau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-464

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Réseau VIKMAN - redevances des sites utilisant VIKMAN pour la période 2007-2009

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Concernant le nouveau modèle financier de VIKMAN

• de retenir pour le recouvrement d'une partie des frais de fonctionnement, les principes suivants :

- chaque site raccordé à VIKMAN contribue financièrement ;
- l'ensemble des contributions des sites représente environ 20 % des coûts de fonctionnement de VIKMAN ;
- la contribution d'un site est fonction du mode de connexion sur le réseau (plaque fédératrice, site distant, site autonome) et ne doit pas pénaliser les sites les plus distants.

Un utilisateur VIKMAN bénéficie des ressources du réseau et accède à l'ensemble des services disponibles quel que soit son modèle de raccordement et sa catégorie au travers d'un ou plusieurs sites dont il a la responsabilité.

Un site VIKMAN est défini par le fait même qu'il est raccordé selon l'un des modèles techniques de raccordement prévus.

Chaque site appartient à une des catégories suivantes :

♦ Plaque : raccordement à très haut débit d'un ensemble de sites organisé en réseau indépendant,

♦ Site distant Haut Débit : le site est raccordé au réseau VIKMAN par une liaison et des équipements Haut Débit (en général 10 Mb) mis en œuvre par la Région,

♦ Site distant Haut Débit Partagé (mini - plaque) : plusieurs sites sont raccordés au réseau VIKMAN par une liaison et des équipements Haut Débit (en général 10 MB) mis en œuvre par la Région,

♦ Site distant : le site est raccordé au réseau VIKMAN par une liaison et des équipements mis en œuvre par la Région,

♦ Site autonome : le site est raccordé aux ressources de VIKMAN par ses moyens propres en accord avec les modèles techniques de VIKMAN (plaque, direct, cascade).

• d'appliquer les tarifs suivants selon les cas :

Catégorie	Droit d'accès en €	Frais de raccordement en €			Contribution Spécifique en €
		Plaque	Direct	Cascade	
Plaque	800	2800			9 600 / n*
Site Distant HD	800		400	100	3 000
Site Distant HDP	800		400	100	3 000 / n*
Site distant	800		400	100	900 par Mbits/s
Site Autonome	800			200	0

* n : représente le nombre de sites fédérés.

- d'autoriser le Président :

- à signer une convention d'une durée de trois ans avec chaque utilisateur du réseau régional VIKMAN selon le modèle financier précité,

- à émettre annuellement des titres de recettes d'un montant correspondant au modèle tarifaire précité,

Concernant l'hébergement des équipements du réseau VIKMAN

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une contribution annuelle de 15 600 € (4 x 3900 €) à l'Université de Caen-Basse-Normandie pour l'hébergement des nœuds VIKMAN locaux de Cherbourg, Saint-Lô, Alençon et Lisieux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention d'une durée de quatre ans pour l'hébergement des nœuds locaux VIKMAN de Cherbourg, Saint-Lô, Alençon et Lisieux avec l'université de Caen Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-465

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : fournir des services personnalisés aux agriculteurs grâce aux TIC

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, une subvention de 65 568 € sur un montant éligible de 163 920 €, pour le développement des services et des usages des technologies de l'information et de la communication dans le monde agricole ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-466

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie, un montant global de subventions de 94 661 € à dix porteurs de projet et réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-467

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 51 700 000 € votée et modifiée en 2007, les dossiers suivants :

- 60 000 € en complément pour la restructuration du bâtiment « infirmerie » au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à CAEN,
- 105 000 € pour le lancement de la réfection de toitures de bâtiments au lycée « Louis Liard » à FALAISE,
- 90 000 € pour le lancement de la rénovation de façades et d'étanchéité de terrasses au lycée « Guibray » à FALAISE,
- 30 000 € en complément pour la restructuration du service restauration au lycée « Paul Cornu » à LISIEUX,
- 130 000 € pour le lancement de la création d'un atelier cidricole au lycée agricole « Le Robillard » à SAINT PIERRE SUR DIVES,
- 23 000 € en complément pour les travaux de raccordement des eaux usées domestiques au réseau public au lycée agricole « Le Robillard » à SAINT PIERRE SUR DIVES,
- 270 000 € pour la création d'un 2^{ème} ascenseur (travaux) au lycée « Charles-François Lebrun » à COUTANCES,
- 30 000 € destiné à l'étude de faisabilité pour la restructuration des ateliers au lycée « La Roquette » à COUTANCES,
- 250 000 € pour le lancement de l'extension de locaux d'enseignement au lycée hôtelier « Maurice Marland » à GRANVILLE,
- 10 000 € destinés à un complément d'étude pour l'aménagement du parking et la modification des garages à vélos au lycée « Pierre et Marie Curie » à SAINT LO,
- 100 000 € pour le lancement de l'extension de l'externat au LEPA d'ALENCON,
- 100 000 € en complément pour la rénovation de la chaufferie au LEPA d'ALENCON,
- 80 000 € en complément pour la réfection des façades, de menuiseries et de couvertures du bâtiment externat au lycée « Auguste Chevalier » à DOMFRONT,
- 500 000 € en complément pour l'extension et la restructuration de locaux au lycée « Jean Monnet » à MORTAGNE AU PERCHE,
- 400 000 € en complément pour la rénovation du CFA au lycée agricole « Auguste Loutreuil » à SEES,
- 250 000 € destinés au diagnostic pour l'accessibilité des lycées de Basse-Normandie aux personnes handicapées,
- 400 000 € pour le lancement de remise à niveau des équipements d'alarme et des systèmes de sécurité incendie dans les lycées de Basse-Normandie,
- 40 000 € destiné à l'étude pour la signalétique des lycées de Basse-Normandie,
- 240 000 € pour la mise en conformité des postes de distribution et de transformation électrique dans les lycées de Basse-Normandie,

* sur l'AP subventions « Equipements dans les établissements publics et privés » de 8 800 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 464 336 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques,
- 94 000 € pour l'acquisition d'équipements de service général,
- 815 € dans le cadre de la gestion du patrimoine,
- 6 € pour le renouvellement du mobilier scolaire et d'hébergement,

* sur l'AE subventions « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux » de 3 200 000 € votée et modifiée en 2007, un dossier d'un montant de 300 000 € pour le versement des dotations de fonctionnement aux EPLE destinées à l'entretien et aux réparations du propriétaire,

* sur l'AE maîtrise d'ouvrage « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux » de 2 214 000 € votée et modifiée en 2007, un dossier d'un montant de 114 000 € pour des frais de fonctionnement liés aux travaux,

* sur l'AE subventions « PRDFP » de 58 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 58 000 € pour le fonctionnement de l'ERREFOM ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en oeuvre des travaux,

- 10 subventions complémentaires pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dotations de fonctionnement aux établissements publics et privés,

- 4 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe IV,

- 1 subvention dans le cadre de la carte-livre,

- 35 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional,

* au titre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles,

- 58 000 € à l'ERREFOM, au titre de son fonctionnement pour l'année 2007,

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 151 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 5 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

- 1 subvention dans le cadre de la gestion du patrimoine, conformément à l'annexe II.4 ;

• d'annuler, la participation d'un montant de 440,45 € versée au LP « Victor Lépine » à CAEN par délibération n° 07-127 du 2 mars 2007, au titre du « Fonds Social Régional – restauration et internat », l'élève bénéficiaire ayant quitté l'établissement ;

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale et de prolonger :

- jusqu'au 17 mai 2008, le délai imparti pour permettre le versement de la subvention de 16 390,24 € accordée à la MFR de COUTANCES par délibérations n° 02-304 du 17 mai 2002 et n° 06-437 du 19 mai 2006 modifiée par délibération n° 07-350 du 11 mai 2007,
- jusqu'au 31 décembre 2007, le délai imparti pour permettre le versement de la subvention de 86 318,40 € accordée au lycée polyvalent « L'Espérance » à TINCHEBRAY par délibération n° 03-314 du 16 mai 2003 ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements de service général, la désaffectation du véhicule Citroën 205 et d'un minibus au lycée « Paul Cornu » à LISIEUX, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 27 février 2007 ;

- d'autoriser :

- le lycée « Jean Mermoz » à VIRE, à conserver, au titre de la politique éducative, le reliquat des subventions attribuées à deux élèves qui, après une demande d'aide au titre du Fonds Social Régional, ont pu bénéficier de bourses pour l'année scolaire 2006-2007 ; ces aides viendront en déduction des frais de restauration facturés à ces élèves lors de la prochaine année scolaire 2007-2008 ;

- le Président à signer :

- les conventions d'utilisation de locaux des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) établies dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'Education, pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008 inclus,

- la convention d'utilisation des locaux du lycée « Fernand Léger » par la ville de FLERS, pour le relogement du CIO pendant une durée maximale de 3 ans, comportant en particulier un article autorisant la ville à procéder à la réalisation de travaux dans les bâtiments du lycée, propriété de la Région Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-468

sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics : dépenses en matière de politique éducative - budget participatif

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif, les subventions suivantes :

- 23 subventions pour un montant global de 387 708 € concernant les dossiers déposés suite à l'appel à projets pour l'année 2007, conformément à l'annexe I,

- 9 subventions pour un montant global de 192 001 € pour des dossiers en prolongation d'actions initiées en 2006, conformément à l'annexe II ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-469

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : politique éducative - bourses de mobilité internationale**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, dans le cadre de la mobilité internationale, conformément aux tableaux joints en annexe, un montant total de 22 680 € correspondant à :

- 52 bourses de stage pour les élèves des lycées agricoles publics et privés,
- 2 bourses de stage pour deux élèves du LP « Guibray » à FALAISE, relevant de l'Education Nationale ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : un premier versement de 210 € au vu de la convention de stage, le solde après réception de l'ensemble des pièces exigées ;

• de compléter la délibération n° 07-348 du 11 mai 2007 comme suit :

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : un premier versement de 210 € au vu de la convention de stage, le solde après réception de l'ensemble des pièces exigées ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-470

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 8 subventions pour un montant global de 77 200 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-471

sur le forfait d'externat « part personnel » dans les établissements privés

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 53 subventions d'un montant total de 986 892 € correspondant au 3^{ème} versement et réparties conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-472

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- ✓ sur l'AP « 5EHCPER » de 2 613 000 € votée et complétée en 2007, les dossiers suivants :
 - 68 600 € pour l'aide à l'acquisition et au renouvellement d'équipements pédagogiques au profit de l'ENSICAEN,
 - 475 000 € au titre de la participation régionale aux travaux d'extension de l'ENSICAEN, phase 1, inscrits au CPER 2000-2006,
- ✓ sur l'AE « Enseignement Supérieur – hors CPER » de 1 228 000 € votée et complétée en 2007, les dossiers suivants :
 - 30 000 € au titre du 50^{ème} anniversaire de la reconstruction de l'Université,
 - 7 500 € au profit de l'Université de Caen Basse-Normandie en faveur de l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg,
 - 92 500 € au titre du fonctionnement des associations de promotion et de soutien aux sites universitaires distants ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

⇒ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- ✓ à l'Université de Caen Basse-Normandie
 - 600 000 € au titre de la participation régionale pour 2007 aux travaux de construction du Centre Universitaire de Ressources Biologiques (CURB),
- ✓ à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer
 - 475 000 € au titre de la participation régionale pour 2007 aux travaux d'extension des locaux de l'ENSICAEN, phase 1, inscrits au CPER 2000-2006,
- ✓ à l'ENSICAEN
 - 68 600 € pour l'aide à l'acquisition et au renouvellement des équipements pédagogiques pour l'année 2007,

⇒ sur le chapitre 932 du Budget de la Région,

- 30 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation des manifestations du 50^{ème} anniversaire de la reconstruction de l'Université,
- 7 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie en faveur de l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg (EIC) pour l'organisation d'une université d'été « de l'Innovation à la production industrielle », du 2 au 18 juillet 2007,

- 18 500 € à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord-Cotentin (ADPESRANC) sise à Cherbourg,
- 18 500 € à l'Association pour la Promotion et la Gestion du site universitaire d'Alençon-Damigny, sise à Alençon,
- 18 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée, sise à Saint-Lô,
- 37 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur dans le Bocage et le Pays d'Auge, sise à Vire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-473

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales pour un montant global de 8 144 € dont 4 483 € pour les bourses paramédicales et 3 661 € pour les bourses sociales, conformément au tableau ci-dessous :

Nom et Prénom	Formation- Ecole	Année	Echelon	Montant
DENIZE Anne	IFSI du CHU de Caen	2 ^{ème}	2 ^{ème}	687 €
PERRIN Lucie	Ecole de Kiné d'Alençon	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 355 €
QUESNOT Charlotte	IFSI CRF d'Alençon	1ère	5 ^{ème} (prorata)	2 441 €
RAMADOUR Patrice	Ecole service social CRF d'Alençon	1ère	5 ^{ème}	3 661 €
			TOTAL	8 144 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-474

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, un dossier « soutien aux équipements de recherche structurants » d'un montant de 166 680 €,

→ sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 158 851 € au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- 1 192 702 € au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires,
- 180 000 € au titre du soutien au pôle de recherches médicales,
- 81 564 € au titre du cofinancement de projets nationaux
- 25 940 € au titre du soutien au transfert de technologie,
- 185 450 € au titre du soutien à l'innovation ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 166 680 € à l'ENSICAEN pour l'acquisition d'un spectromètre,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- 6 500 € pour la participation au financement de deux colloques scientifiques, conformément à l'annexe 1,

- 32 351 € à l'Association Relais d'Sciences pour l'organisation de la Fête de la Science,

- 120 000 € à l'Association Relais d'Sciences dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,

- 1 192 702 € au titre des allocations de recherche cofinancées et financées à 100%, conformément aux annexes 2 et 3,

- 30 000 € au CHU de Caen pour la Fédération des Registres des Tumeurs de Basse-Normandie,

- 150 000 € au Centre François Baclesse pour le projet « HADRONTHÉRAPIE »,

- 40 782 € au GIP CYCERON, pour le financement du projet « Transport et neurotoxicité des métaux »,

- 40 782 € à l'ENSICAEN, pour le financement du projet « Nouveaux matériaux pour la capture du CO₂ »,

- 25 000 € au CRITT BNC au titre du soutien aux activités des structures de transfert de technologie,

- 940 € à la SAS RESEAU EXPRESS au titre du soutien au potentiel humain au sein des entreprises,

- 80 200 € à OSEO Innovation dans le cadre du protocole de coopération,

- 105 250 € pour 5 aides au titre du soutien à l'innovation, conformément à l'annexe 4 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 07-247 du 13 avril 2007

- 2 326,50 € au CNRS, pour l'allocation de Monsieur Léonard et non Gérard DALLOT,

- * délibération n° 06-248 du 24 mars 2006

- les dates d'accueil de Mlle BOUET au sein du centre CYCERON, dans le cadre de l'allocation post-doctorale sont fixées du 1^{er} décembre 2005 au 26 janvier 2006 et du 18 mai 2006 au 22 septembre 2006,

- * délibération n° 06-1061 en date du 12 décembre 2006

- les dates de réalisation du projet MOTES-Pay sont fixées du 24 janvier au 31 octobre 2007,

- d'élargir, concernant la subvention de 4 994 € accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie, par délibération n° 07-34 du 19 janvier 2007, l'objet du diagnostic du projet du GREYC-UMR 6072 aux thématiques suivantes :

- axe « document électronique » (Equipe DODOLA – Resp. Scientif. : P.Enjalbert) : recherche de partenaires européens pour développer de nouvelles collaborations de recherche et valider la faisabilité d'un master européen en alternance,

- axe « traduction automatique » (Equipe ISLAND – Resp. Scientif. : Y.Lepage) : segmentation de phrases en chunks pour traductions de grande fiabilité,

- axe « automatique » (Equipe Automatique – Resp. Scientif. : M.M'Saad et M.Farza) : développement d'une méthodologie intégrée pour la conduite des réacteurs (bio)chimiques sur tous les aspects de conduite de procédés (modélisation, observation, commande et supervision) ;

- de procéder, au vu de la présente délibération, au versement :

- du solde, soit 9 507 €, de la subvention accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie, par délibération n° 05-982 du 16 décembre 2005, au titre de l'allocation post-doctorale en Laboratoire pour l'accueil au Centre CYCERON de Mlle BOUET,

- de la subvention de 940 € accordée à la SAS RESEAU EXPRESS pour l'accueil de Monsieur SAYOURI ;

- de prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2007, les dépenses effectuées par l'Association Relais d'Sciences pour l'organisation de la Fête de la Science ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-475

**sur la recherche-transfert de technologie-innovation : soutien aux ressources humaines
dans les laboratoires - allocation post-doctorale**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Fonds régional de recherche et d'innovation» de 9 943 600 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 40 800 € pour le soutien aux ressources humaines ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 40 800 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de l'allocation post-doctorale de Melle Emmanuelle TIXIER qui sera accueillie par le GIP CYCERON ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi, l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-476

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 496 948,90 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 496 948,90 €, les subventions suivantes :

- * au titre du programme Partenariat/accord cadre avec les branches, conformément à l'annexe I :

- pour des actions de la Charte Qualité Emploi Formation du secteur BTP pour 2007

- 87 000 € à ASFOBAT,

- 12 877 € à FRTP,

- 21 000 € à ANOFAB,

- 9 600 € à AREF BTP,

- pour des actions de la Charte Qualité Emploi Formation de la Chambre Régionale d'Agriculture

- 49 890 € à la Chambre Régionale de l'Agriculture,

- * au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience » :

- 19 887,50 € pour l'accompagnement des candidats, conformément à l'annexe II,

- 650 € au Centre Hospitalier Spécialisé de Caen - IFAS, pour la formation des 70 heures du DPAS,

- 194 572,40 € aux Points Relais Conseil, conformément à l'annexe III,

- * au titre du programme AIO :

- 28 772 € à la Cité des Métiers de l'Orne, pour le projet de création de 5 antennes,

- 72 700 € au CRIJ dont 31 000 €, pour sa mission de documentation et 41 700 € pour l'édition de la brochure « Actuel Basse-Normandie » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-477

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'inscrire au PRDFP, dans le cadre de l'évolution de la carte des formations, par voie de l'apprentissage, rentrée 2007, les modifications suivantes :

* Transformation du BTS CIRA, section d'apprentissage à temps plein au Lycée Alexis de Tocqueville, en section mixte (statut scolaire / apprentissage) à hauteur de 4 places rattachées au CFA EN 50 du Lycée Edmond Doucet à Equeurdreville,

* Augmentation des capacités d'accueil des formations suivantes :

◦ BAC PRO PSPA, Lycée Edmond Doucet, CFA EN 50, à hauteur de 24 places au maximum,

◦ BAC PRO Technicien d'usinage, Lycée Edmond Doucet, CFA EN 50, à hauteur de 12 places au maximum,

* Diversification de la filière commerce du CFA 3IFA, à effectifs constants : BAC PRO Commerce et/ou BAC PRO Vente, pour un effectif maximal de 30 places pour l'ensemble des deux formations ;

• de porter à 2 ans la durée du BEPA Maréchalerie en 1 an au Haras du Pin, inscrit au PRDFP par délibération n° 07-248 du 13 avril 2007 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-478

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 796 689,09 € au titre du COM Apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 796 689,09 € réparti comme suit :

- * au titre du Fonds Social Apprentis (axe 3 du COM Apprentissage)

 - 16 923,34 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la tenue professionnelle, l'équipement de protection individuelle et la boîte à outils (axe 3 du COM Apprentissage)

 - 749 874,75 € conformément aux annexes 2 à 10,

- * au titre de l'aide aux jeunes apprentis handicapés (axe 7 du COM Apprentissage)

 - 4 102,00 € à la Chambre de Commerce de Caen, gestionnaire du CFA-ICEP,

- * au titre de la création du CFA public de l'enseignement supérieur

 - 25 789,00 € à l'Université de Caen - organisme gestionnaire de ce CFA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-479

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, pour les « Formations préparatoires et qualifiantes » les dossiers suivants :

- 122 350 € au titre de la démarche éco-citoyenneté,
- 15 734 € au titre de l'action préparatoire à l'emploi dans le secteur du Bâtiment,
- 4 956,18 € au titre du Réseau d'accueil ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 143 040,18 € réparti comme suit :

* au titre des formations préparatoires :

- 122 350 € au GIP Expérience/CAFOC de Nantes, dans le cadre de la démarche d'éco-citoyenneté,
- 15 734 € au CPS formation,

* au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes :

- 317 949 €, conformément à l'annexe 1,

* au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs :

- 4 956,18 € en complément à la Mission Locale de Coutances pour porter le total de la subvention initiale accordée par délibération n° 07-135 du 2 mars 2007 à 109 633 € ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-480

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils de la formation professionnelle » de 1 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 499 176,40 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 216 143 €, les subventions suivantes :

- 170 000,00 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour le projet régional de FOAD agricole,

- 46 143 € à Trisomie Manche GEIST 21 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-481

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 62 333,25 € pour le programme « Formations générales »,
- 18 323 € pour le programme « Financements individuels »,
- 55 020 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Formations générales »

- 62 333,25 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Financements individuels »

- 18 323 € conformément aux annexes 2 et 3,

* au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs »

- 55 020 € conformément à l'annexe 4 ;

• de modifier au titre du programme « financements individuels », la délibération n° 07-360 du 11 mai 2007, conformément à l'annexe 3 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites aux annexes 5 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-482

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » de 4 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 679 225 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 679 225 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de modifier la délibération n° 07-361 du 11 mai 2007 comme suit :
 - le montant à désaffecter sur l'AP « aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » est de 55 981,80 € et non 59 981,80 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-483

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 143 900 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-484

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », une subvention de 1 500 € à l'Association Festival Off de Honfleur (Calvados), conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-485

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-45 du 19 janvier 2007 comme suit :

- la subvention de 2 913,81 € initialement attribuée à l'Association pour le Développement Musical d'Hérouville, pour l'acquisition de matériel son et lumière, est accordée pour l'achat d'une console d'éclairage et un flight-case pour pupitre. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 15 371,35 € au lieu de 14 569,06 €. Le montant de la subvention reste inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-486

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 1 500 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 1 500 € à l'Association « Sénois Voir ailleurs pour construire ici », conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-487

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 21 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-488

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « soutien à la diffusion musicale » :

- un montant global de subventions de 38 000 € réparti conformément à l'annexe jointe,

- 2 000 € à l'Association Art Sonic dans le cadre du dispositif « Cart@too » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Ville de Bayeux (tremplin régional) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-489

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 7 215 € pour le dossier « Instruments de musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant total de subventions de 7 215 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-490

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 6 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de l'Association du Salon du Livre d'Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-491

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 46 050 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 07-371 du 11 mai 2007 comme suit :

- la subvention de 758 € initialement accordée au Groupe Corlet imprimeur pour la publication de l'ouvrage « Des clous : des cloutiers du XVIIIème siècle au musée moderne de Saint-Cornier-des-Landes » de Charles LEPETIT, est attribuée à la commune de Saint-Cornier-des-Landes ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de M. Yves COULUMBIER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-492

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 86 467,89 € pour le dossier « Livre et Lecture » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant total de subventions de 86 467,89 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-493

sur la culture : éducation populaire

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire », un montant total de subventions de 21 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour l'association « Le Foyer Socio-Educatif de la Cité Technique de Mondeville » (Lycée Jules Verne) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-494

sur la culture : livre et lecture - Association Diogène & Co

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € à l'Association Diogène & Co, pour la mise en place de l'université populaire du goût d'Argentan ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-495

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 25 000 € à l'Association Off à Trouville (Calvados), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention d'objectifs relative au Café des Images jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-496

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 62 500 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,

- sur l'AE « Culture sectorielle » de 240 000 € votée en 2007, un montant de 51 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », les subventions suivantes :

- 62 500 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissements audiovisuels », conformément aux tableaux repris dans les annexes 1, 3 et 4,

- 51 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture », conformément aux tableaux repris dans les annexes 2, 5 et 6 ;

- d'autoriser le versement du solde de la subvention de 8 000 € attribuée par délibération n° 05-252 du 15 avril 2005 à l'Association INTERREACTION, pour la production du film de Sonia Ringoot intitulé « AK SU », dès réception des justificatifs mentionnés dans la convention n° 2005-A-79 et au plus tard le 31 octobre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-497

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de compléter des délibérations suivantes :

* délibération n° 07-145 du 2 mars 2007 concernant la Société Ciné FK2 Production comme suit :

- seules 5 copies du film « Narcissus Blossom » seront réalisées,
- le montant de la dépense subventionnable s'élève alors à 22 460,59 €,
- le montant de la subvention accordée reste inchangé, soit 15 000 €,

* la délibération n° 07-48 du 19 janvier 2007 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association La Corne d'Or ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-498

sur la culture : culture justice

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture Justice », un montant total de subventions de 22 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-499

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 500 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 45 504 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 1 500 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 45 504 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-500

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 72 850 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 72 850 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-501

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-567 du 11 juillet 2005 comme suit :

- la subvention de 10 812 € initialement attribuée à l'Institut Régional de Médecine du Sport, pour l'acquisition d'un altitrainer, est accordée à l'Université de Caen, en faveur de l'UFR de médecine ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-502

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant global de 74 800 € dont :

- 31 800 € au titre des évènements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 43 000 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-503

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-269 du 13 avril 2007 comme suit :

- la subvention de 1 300 € initialement attribuée à l'Association du Semi-Marathon du Pays de Flers pour l'organisation du 3^{ème} semi-marathon du Pays de Flers, est accordée à l'Association Marathon de la Suisse Normande et des Courses du Pays de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-504

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 589 800 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2007/2008, les subventions suivantes :

- 20 000 € au Football Club Féminin Condéen,
- 200 000 € à l'Association Sportive de Cherbourg Football,
- 51 000 € à l'Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket,
- 26 500 € à l'Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis de Table,
- 75 000 € à Caen Tennis de Table Club,
- 110 000 € à Bayard Argentan Tennis de Table,
- 75 000 € au Hockey Club de Caen,
- 1 300 € à l'Echiquier Deauvillais,
- 6 000 € au Sport Boules Dives-sur-Mer,
- 12 000 € à la Société Nautique de Caen et du Calvados,
- 4 000 € au Club de Kayak de mer du Nord Cotentin,
- 4 000 € au Canoë Club d'Avranches,
- 5 000 € au Foyer Rural de Pont d'Ouilly Section Canoë-Kayak ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-505

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 17 850 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-506

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 24 500 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-507

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 64 100 € réparti conformément au tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-508

sur la jeunesse et les sports : Association « Les Urbanoïdes Associés » - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-271 du 13 avril 2007 comme suit :

- la subvention de 800 € initialement attribuée à la Junior Association « Les Urbanoïdes Associés » pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Battle Fighting dans le cadre de la semaine des cultures urbaines d'Equeurdreville-Hainneville, est accordée au Réseau National des Juniors Associations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-509

sur la jeunesse et les sports : animation régionale Cart@too - subvention pour la réalisation d'un studio itinérant

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Equipements - Jeunesse et Sports » de 70 000 € votée en 2007, un montant de 70 000 €, pour la réalisation d'un studio itinérant ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 70 000 € à l'Association Zone d'Ondes, sise à Hérouville-Saint-Clair, pour l'acquisition et l'aménagement d'un camion studio mobile ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-510

sur la jeunesse et les sports : dispositif Cart'@too - rencontre citoyenne entre les élus régionaux et les jeunes

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la Cart'@too, un montant total de subventions de 463 €, réparti conformément au tableau joint en annexe, sachant que le montant indiqué est un maximum qui pourra être ajusté à la baisse en fonction des justificatifs présentés ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-511

sur la jeunesse et les sports : Cart'@too - partenariat avec La Poste

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le principe d'un partenariat avec les trois Directions Départementales de La Poste en Basse-Normandie, pour la distribution de la Cart'@too durant l'année scolaire 2007/2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-512

sur la jeunesse et les sports : Fédération Française d'Equitation

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 525 000 € à la Fédération Française d'Equitation, pour l'organisation de la Rencontre Internationale des Disciplines Equestres (RIDE) qui se déroulera à l'hippodrome de Clairefontaine à Deauville du 19 au 23 septembre 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-513

sur la solidarité urbaine : organisation d'un prix régional « Réinventons la Ville »

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement relatif à l'organisation du prix régional « Réinventons la Ville » joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-514

sur la rénovation urbaine : Communauté Urbaine de Cherbourg - financement de l'opération « VRD Amont-Quentin »

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 735 932 €, pour le projet de rénovation urbaine de la Communauté Urbaine de Cherbourg,

- l'AE « Opérations de rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 12 900 € pour le financement de l'équipe dédiée au suivi du projet de rénovation urbaine de Cherbourg-Octeville ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- 735 932 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour l'opération de restructuration des réseaux d'assainissement et d'eau potable du secteur de l'Amont-Quentin et de réfection de voirie, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 2 453 105 €,

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région :

- 12 900 € à la Ville de Cherbourg, pour le financement de l'équipe dédiée au suivi du projet de rénovation urbaine, représentant 10 % de la dépense éligible sur un coût global de 129 000 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-515

sur la rénovation urbaine : Communauté Urbaine de Cherbourg - déplacement de la voie ferrée - Quartier des Bassins

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 146 814 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, conformément à la convention tripartite entre la Région Basse-Normandie, la Communauté Urbaine de Cherbourg et Réseau Ferré de France, une subvention de 146 814 € à Réseau Ferré de France, pour l'opération de déplacement de la voie ferrée dans le quartier des Bassins, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 461 300 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-516

sur l'EPFN : financement de l'étude foncière agricole sur le territoire de l'agglomération de Caen-la-Mer

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Travaux d'études et de planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 10 250 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 10 250 € à l'EPF de Normandie, pour l'étude foncière agricole sur le territoire de l'agglomération de Caen-la-Mer, représentant 25 % de la dépenses éligible sur un coût global estimé à 41 000 € TTC ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-517

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé - reconduction de la convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour l'année 2007

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire la Convention de partenariat ANAH-Région Basse-Normandie - année d'application 2007 ;
- d'approuver les champs et modalités d'intervention figurant dans la convention ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-518

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP «Habitat privé - aides individuelles au logement» de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 21 770 € pour le dossier «travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants»,

- 52 345 € pour le dossier «travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 21 770 €, conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 52 345 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 07-173 du 2 mars 2007 comme suit :

- le montant de la dépense subventionnable de la Région sollicitée par Mme ou M. TISON est de 1 100 € au lieu de 110 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-519

sur la santé : prévention et éducation pour la santé - Maison des Adolescents

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de décomposer la subvention de 415 611,50 € accordée par délibération n° 06-178 en date du 24 février 2006 à l'Association Calvadosienne de Sauvegarde de l'Enfance et d'Adolescence pour la création de la Maison des Adolescents du Calvados à Caen, de la manière suivante :

- 244 628,93 € sur l'assiette de travaux HT de 1 364 917,40 € représentant un taux d'intervention de 17,92 % pour les travaux d'aménagement du centre de ressources, 1^{ère} tranche,

- 170 982,57 € sur l'assiette de travaux HT de 1 344 308,19 € représentant un taux d'intervention de 12,72 % pour la construction d'un centre d'hébergement thérapeutique, 2^{ème} tranche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-520

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 2 039,28 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 2 039,28 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe I et II ;

- d'autoriser la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures conformément au tableau joint en annexe III, en prélevant sur la dotation globale de 155 000 € votée en 2006 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-521

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 2 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Opérations	Subventions Région
<u>France ADOT 14</u>	Organisation de conférences en milieu scolaire dans les établissements bas-normands pour promouvoir le don d'organes	1500 €
<u>Association Le monde de Lucas</u>	Organisation de deux arbres de Noël à Caen et à la Ferté Macé pour les enfants malades, défavorisés ou maltraités.	1000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-522

**sur l'environnement : valoriser les Parcs naturels régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional Normandie-Maine**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les PNR » de 2 642 872 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 149 751 €,

- sur l'AP « Valoriser le patrimoine naturel et les PNR » de 410 000 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 255 010 € ;

• d'attribuer, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

° au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 6 200 € pour l'assistance architecturale réalisée par les CAUE,
- 10 000 € pour l'étude de fréquentation des forêts ornaïses (forêt d'Andaines),
- 15 961 € pour le poste de technicien de rivières sur le bassin versant du Sarthon,
- 11 750 € pour la sauvegarde des races avicoles traditionnelles,
- 36 400 € pour les éditions périodiques et les éditions de promotion touristique,
- 13 000 € pour l'opération promotionnelle de la Maison de la Pomme et de la Poire,
- 7 590 € pour le poste de technicien cidricole,
- 20 250 € pour la mission SIG dans le cadre de la révision de la charte,
- 8 600 € pour les éditions dans le cadre de la révision de la charte,
- 20 000 € pour l'édition et la diffusion de « La charte en bref » dans le cadre de la révision de la charte,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

° au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 7 000 € pour le renouvellement du parcours sportif et pédagogique en forêt domaniale d'Ecouves,
- 7 500 € pour la valorisation paysagère d'Ecouves,
- 14 000 € pour la rénovation de la base de pleine nature de Torchamp,
- 34 860 € pour les travaux dans les locaux administratifs de la Maison du Parc,
- 45 310 € pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la Maison du Parc, la Maison de la Pomme et de la Poire et les bases de pleine nature,
- 133 000 € pour l'aménagement de l'espace d'accueil et d'information de la Maison du Parc,

° à la commune de Carrouges :

- 4 849 € pour la réfection des joints de l'église (3^{ème} tranche),

° à la commune de Tinchebray :

- 5 000 € pour l'aménagement paysager d'un square,

° à la commune de Chahains :

- 3 491 € pour la restauration du mobilier intérieur de l'église ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

• de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-523

**sur l'environnement : valoriser les Parcs naturels régionaux et le patrimoine naturel -
Patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les PNR » de 2 642 872 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 47 254 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, une subvention de 38 754 € pour la réalisation du programme Interreg III - Branch en 2007 ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les contrats de cession de droits d'auteur avec Monsieur Michel Provost et avec le Conservatoire Botanique National de Brest, en vue de réaliser une publication sur la flore rare et menacée de Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-524

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 420 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 247 982 € dont :

- . 94 093 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 145 324 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 8 565 € pour le dossier « Qualité de l'air »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 640 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 212 980 € dont :

- . 114 960 € pour le dossier « Bois énergie-PER »,
- . 80 520 € pour le dossier « Approche Environnementale de l'Urbanisme »,
- . 17 500 € pour le dossier « Aide à la décision »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 570 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 46 488 € dont :

- . 2 500 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 43 988 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 420 000 € votée et complétée en 2007, un dossier d'un montant de 77 437 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 4 000 € à Eco-mobile à Caen (Calvados) pour la mise en place d'un système de covoiturage,

- 1 440 € à l'ARPE Basse-Normandie pour le développement de leur site Internet,

- 9 200 € à l'ARPE Basse-Normandie pour la réalisation d'outils de promotion de l'éco-construction,

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 23 730 € à la Communauté de Communes Les Rives de l'Odon (Calvados) pour une AMO HQE pour la construction des locaux de la Communauté de Communes,

- 10 441 € à M. et Mme Dominique PLESSIS - La Cidrerie artisanale du Perche pour un complément de mission HQE,

Diagnostic énergétique

- 2 450 € à la société THOMAS SAS pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la résidence « Les Mésanges » à Caen (Calvados),

- 2 058 € à la SA HLM « Les Foyers » à Hérouville Saint Clair (Calvados) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique,

- 1 610 € à l'abattoir Marcel QUENTIN SAS à Vire (Calvados) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique,

- 7 110 € à la société PIERCAN SAS à Port en Bessin (Calvados) pour la récupération d'énergie sur un incinérateur de COV,
- 5 000 € à Alençon Plastic SAS (Orne) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique,
- 7 372 € à LEMOINE SAS (Orne) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique ;

Tableau des aides ADEME Défi'NeRgie, partenariat ADEME-Région

- 18 454 € à divers bénéficiaires conformément à l'annexe 1,

Isolation

- 1 228 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'isolation de leur habitation principale (2007-1),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 16 000 € au GRAPE pour l'amélioration du Véhicule Information Environnement (VIE) et l'achat d'un nouveau fourgon,

Bois-énergie

- 4 494 € à la Ville d'Honfleur (Calvados) pour l'installation d'une chaudière bois dans une crèche,
- 3 376 € à Biocombustibles SA (Calvados) pour l'acquisition d'un matériel d'analyse de la qualité du bois,
- 2 046 € à la CUMA de Préaux (Orne) pour l'acquisition d'une déchiqueteuse,
- 26 648 € à la Commune de Berd'huis (Orne) pour l'installation d'une chaudière bois et son réseau de chaleur, pour une cantine,
- 23 800 € à la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon (Calvados) pour l'installation d'une chaudière bois dans le gymnase de Fontaine Etoupefour,
- 700 € au CIER de Montchauvet (14) répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-6),
- 8 911 € au CIER de Montchauvet (14) répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour une opération groupée (Coup d'Pouce) d'acquisition de chaudières automatiques ou autres équipements utilisant le bois de haies (2007-2),
- 9 786 € au CIER de Montchauvet (14) répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'opération n° 4 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 16 309 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2007-6),

- 3 549 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour la production d'eau chaude sanitaire,

Photovoltaïque

- 661 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 8, pour une installation photovoltaïque,

Géothermie

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 9, pour une installation géothermale,

Petit-éolien

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 10, pour l'installation d'une petite éolienne ;

- 15 004 € à la Ville de Caen pour l'implantation de deux éoliennes sur le site des services techniques municipaux, conformément à l'annexe 11,

- 8 040 € à la société LAV'AUTO - ROULLEY Frédéric pour l'implantation d'une éolienne sur son site, conformément à l'annexe 11,

❑ au titre du dossier « Qualité de l'air »

- 8 565 € à AirCOM pour l'acquisition du cadastre des émissions atmosphériques bas-normandes,

❑ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Bois-énergie - PER

- 25 707 € à la Communauté de Communes du Pays d'Andaine (Orne) pour l'installation d'une chaudière bois dans un gîte,

- 89 253 € à l'EHPAD « Les Tilleuls » à Chanu (Orne) pour l'installation d'une chaudière bois et son réseau de chaleur ;

Approche Environnementale d'Urbanisme (AEU) – Hors PER

- 20 100 € à la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen (Calvados) pour la réalisation d'une AEU à Bourguébus,

- 21 800 € à la Commune de Saint-Vaast-la-Hougue (Manche) pour la réalisation d'une AEU,

- 19 380 € à la Ville de Falaise (Calvados) pour une AEU pour l'urbanisation d'un nouveau quartier,

- 19 240 € au Syndicat Mixte du Cotentin (Manche) pour une AEU de la zone d'activités des Costils aux Pieux,

Bilan carbone

- 17 500 € au Syndicat Mixte Caen-Métropole (Calvados) pour la réalisation d'un bilan carbone à l'échelle du Pays de Caen,

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 2 500 € à ANOFAB pour la mise en place d'actions de communication sur l'éco-construction,

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Espaces info-énergie

- 25 138 € à Habitat et Développement de l'Orne à Alençon (Orne) pour le fonctionnement de l'Espace info-énergie - année 2007,

- 6 000 € au CIER de Montchauvet (Calvados) pour l'organisation d'un espace énergies renouvelables à la foire de Lessay,

- 4 000 € au GAB 50 à Saint-Lô (Manche) pour l'organisation de la fête régionale de la bio, à Hauteville La Guichard,

- 350 € à la Commune de Chefresne (Manche) pour l'organisation d'un festival des énergies renouvelables,

- 1 500 € à la Commune d'Audrieu (Calvados) pour l'organisation du salon du livre « éco-habitat et énergies renouvelables »,

- 7 000 € à l'ARDES à Caen (Calvados) pour l'organisation des rencontres de la consommation responsable ;

☐ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

- 1 250 € au CAUE du Calvados pour la visite d'éco-lotissements en Bretagne,

- 3 000 € au CPIE Vallée de l'Orne (Calvados) pour l'opération éco-logement à la Grâce-de-Dieu,

Agenda 21

- 5 000 € à la Communauté de Communes de Saint James (Manche) pour la mise en œuvre d'un Agenda 21,

Bois énergie

- 19 948 € à la FDCUMA 61 pour l'animation en amont de la filière bois bocager,

Contrat ATEnEE

- 9 500 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour une partie animation du contrat ATEnEE,

- 25 000 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour l'animation du contrat ATEnEE en 2007,

- 13 739 € au Parc Naturel Régional du Perche pour l'animation du contrat ATEnEE 3^{ème} année ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier les délibérations suivantes :
 - délibération n°07-178 du 2 mars 2007 :
le dossier « contrat ATEnEE » d'un montant de 25 126 € est affecté sur l'AE « volet territorial de la politique environnement » et non sur l'AP,
 - délibération n° 06-186 du 24 février 2006 :
la subvention de 430 € accordée à Monsieur Serge ENEE pour l'installation d'un chauffe-eau solaire est annulée,
 - délibération n° 06-1079 du 12 décembre 2006 :
le dossier « contrat ATEnEE » d'un montant de 51 841,80 € est affecté sur l'AE « volet territorial de la politique environnement » et non sur l'AP,
 - délibération n°07-65 du 19 janvier 2007 :
le dossier « contrat ATEnEE » d'un montant de 24 000 € est affecté sur l'AE « volet territorial de la politique environnement », et non sur l'AP ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec l'Espace Info-Energie, Habitat et Développement de l'Orne, jointe en annexe 12,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-525

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant global de 168 950,60 € dont :

- 78 950,60 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau »,
- 90 000,00 € au titre de la gestion de la période transitoire ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

En fonctionnement - hors AE

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » :

- 17 750 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour le financement du poste de chargé de mission du SAGE Douve et Taute,

- 550 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le relevé d'habitat piscicole sur le fleuve côtier de l'Ay effectué par un stagiaire,

- 450 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise pour le protocole de suivi et d'évaluation des aménagements réalisés sur le Fumichon et le Sémilly – troisième tranche, année 2007,

- 10 500 € à la Communauté de Communes de Mortain pour le poste de technicien de rivière – année 2007,

- 861,80 € à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais pour le poste de technicien de rivière à mi-temps,

→ au titre du dossier « Intervenir sur l'offre et la demande en eau potable » :

- 25 901,97 € à la Ville de Vire pour l'aménagement des Périmètres de Protection Immédiats et Rapprochés au pont de Virene,

→ au titre du dossier « Gestion des risques naturels » :

- 75 000 € à l'IER pour sa dotation de fonctionnement 2007,

En investissement sur le chapitre 907 du Budget de la Région,

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » :

- 10 200 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise pour les travaux de restauration du Fumichon et du Sémilly – troisième tranche, année 2007,

- 6 000 € à la Communauté de Communes du Pays bellêmeois pour une étude pré-opérationnelle d'entretien et de restauration de la Môme,

- 3 864 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le financement d'un aménagement permettant la libre circulation piscicole sur le bassin de la Villette,

- 14 634 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour le programme de restauration et d'entretien 2007 sur le bassin versant du Sarthon,

- 4 500 € à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais pour une étude préalable à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin de la Colmont,

- 8 757,60 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation d'un DVD de promotion du tourisme pêche dans le département de l'Orne,

- 5 906 € à la Commune de Saint-James pour une étude concernant l'élaboration d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales,

- 23 670 € à la Commune de Le Merlerault pour la construction d'une nouvelle station d'épuration,

→ au titre du dossier « Intervenir sur l'offre et la demande en eau potable » :

- 1 419 € à divers bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, conformément à l'annexe 1,

→ au titre de la période transitoire :

- 90 000 € à la commune de Créances, conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

* sur proposition du service technique de contrôle,

* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-526

sur l'environnement : agir pour un développement durable -

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 35 647,62 €,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 420 000 € votée et complétée en 2007, un dossier d'un montant de 10 000,00 €

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy pour soutenir l'organisation d'une rencontre annuelle de prospective sur le développement durable,

- 11 500 € en faveur des quatre lauréats du Prix régional du développement durable, et répartis conformément à l'annexe 1,

- 5 647,62 € à la Mairie de Tourlaville pour la Maison du Littoral et de l'Environnement, afin de réaliser les actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ainsi que les actions de communication prévues dans le cadre de la convention 2007,

- 17 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) pour réaliser les actions d'éducation au développement durable prévues dans le cadre de la convention 2007,

- 10 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James pour réaliser l'étude d'élaboration de son Agenda 21 local, dans le cadre de la convention d'appui,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, l'ARDES, et la Mairie de Tourlaville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la déclinaison 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2007-2009, entre la Région Basse-Normandie et la Mairie de Tourlaville pour la Maison du Littoral et de l'Environnement (annexe 2),

- la déclinaison 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008, entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) (annexe 3),

- la convention entre la Région Basse-Normandie et la Communauté de Communes de Saint-James pour l'appui à l'élaboration de son Agenda 21 local (annexe 4),

- les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-527

sur l'environnement : agir pour un développement durable- - Association La Dame Blanche

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un montant de 8 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'association la Dame Blanche, sise à Saint Julien de Mailloc (Calvados) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-528

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 400 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 48 992,50 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 48 992,50 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Éducation et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-529

sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières - agriculture biologique - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 149 674,67 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique :

- 19 500,37 € d'aides à la certification biologique, réparties conformément au tableau joint en annexe,

- 130 000 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique, pour son programme 2007 ;

- de modifier les délibérations comme suit :

* n° 07-288 du 13 avril 2007 et son annexe :

- le montant de l'aide accordée à M. Michel CHAILLOU, pour la certification biologique 2005 d'un atelier de découpe de viande biologique est de 348,60 € au lieu de 174,30 €, le taux d'aide étant fixé à 60 %,

* n° 06-1083 du 12 décembre 2006 :

- la subvention de 247,50 € initialement attribuée à M. Loïc DUCLOUE, pour la certification biologique 2005, est accordée à l'EARL du Marais de Beaumont, à la suite d'une modification de statut juridique de l'exploitation ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide à la certification biologique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-530

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole –
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, un montant total de 38 347,16 € au CNASEA, pour les aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-531

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 9 516 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 9 516 € d'aides aux investissements productifs, conformément au tableau annexé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables mentionnés dans le tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 €, la subvention correspondante sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de modifier la délibération n° 07-186 du 2 mars 2007 comme suit :

- l'aide de 2 000 € initialement attribuée à Madame Emilie LOISEL, pour la construction d'un bâtiment de boxes, est transférée à l'EARL JC2 L DREAM ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-532

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une aide de 2 500 €, à l'EARL DANGUY à Sourdeval (Manche), pour la création d'un emploi d'ouvrier agricole ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-533

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 27 872 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 27 872 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de M. Daniel DELAROCHE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Éducation et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-534

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 64 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 64 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-535

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement - Association des Amis de l'Hippodrome Jean Gabin

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 7 600 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 7 600 € à l'Association des Amis de l'Hippodrome Jean Gabin, pour l'organisation de la journée « Perce-Neige » en 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-536

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 144 451,80 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 144 451,80 € à GILLOT SAS, pour la modernisation de son outil de production (taux d'aide 5 %) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-537

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 470 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 180 345,21 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total d'aides à la transformation et à la commercialisation de produits fermiers de 180 345,21 € à divers bénéficiaires, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Éducation et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-538

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 875 000 € votée en 2007, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 177 475,70 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

* à Normandie Drainage :

- 28 355,70 € pour sa participation au projet SEQUISOL, labellisé par le Pôle de Compétitivité Filière Equine (taux d'aide 30 %),

* à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :

- 55 000 € pour la réalisation d'Agriscopie (édition 2006/2007) et de ses travaux prospectifs (montant subventionnable 148 000 €),

- 31 200 € pour la réalisation de l'étude « suivi des changements de pratiques agricoles et impacts sur la ressource en eau : mise en place d'un suivi sur un bassin versant bas-normande. Année 2007 : suivi des pratiques agricoles et de la qualité de l'eau » (montant subventionnable 84 300 €),

- 35 460 € pour la réalisation de l'étude « Recherche, innovation et développement en agriculture : diagnostic et étude de faisabilité d'un pôle régional » (montant subventionnable 72 980 €),

- 27 460 € pour la réalisation de l'étude « Filières courtes et circuits alternatifs de commercialisation : diagnostic et perspectives » (montant subventionnable 52 400 €) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre de partenariat pour un programme de recherche interrégional « Pour et Sur le Développement Régional » jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-539

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados, sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;
- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 600 000 € votée en 2007, un dossier « PMPOA » d'un montant de 158 509 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 158 509 €, pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 43 dossiers du Conseil Général du Calvados, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-540

sur le patrimoine : location de places de parking

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location à compter du 1^{er} septembre 2007 :

- auprès du Conseil Général du Calvados, 40 places de parking situées dans le Parking de la Résistance à Caen. Le loyer annuel est fixé à 18 920 € TTC payable semestriellement au début de chaque semestre. Le premier paiement portera sur les 4 derniers mois de l'année 2007.

- auprès de la SCI AULIVE, 24 places de parking (6 en aérien, 18 en souterrain) situés au Clos Herbert à Caen. Le loyer annuel est fixé à 13 680 € net payable trimestriellement au début de chaque trimestre. La taxe foncière à la charge de la Région est estimée à 1 308 €. Le premier paiement portera sur les 4 derniers mois de l'année 2007.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de passer un avenant à la convention du 30 novembre 2001 avec Musique en Normandie portant sur la location à titre gratuit de 5 bureaux supplémentaires (n° B2-1, B2-2, B2-3, B2-6, B2-7) situés à la Maison des Quatrans ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Conseil Général du Calvados, le contrat de bail pour une durée de 5 ans fermes, renouvelable ensuite expressément tous les ans, la résiliation étant possible avec un préavis de 6 mois avant l'échéance annuelle,

- avec la SCI AULIVE, le contrat de bail pour une durée de 3 ans fermes, renouvelable ensuite expressément tous les ans, la résiliation étant possible avec un préavis de 3 mois avant l'échéance annuelle,

- avec chacune des associations hébergées à la Maison des Quatrans un avenant à la convention d'occupation désignant Musique en Normandie seule représentante et interlocutrice de la gestion et du fonctionnement de la Maison des Quatrans du Conseil Régional ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-541

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : publications

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Publications » de 2 500 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n° 2, un dossier d'un montant de 2 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des Publications, une subvention de 2 500 € à la Ville de Deauville, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-542

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Inventaire du Parc Naturel Régional du Perche » de 45 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n° 2, un dossier d'un montant de 45 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € au Parc Naturel Régional du Perche, pour mener à bien l'inventaire de son patrimoine, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-543

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - recours

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la société DELTA LAB,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-544

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - référé-expertise

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à déposer concernant la construction des bâtiments des 2^{ème} et 3^{ème} cycles de Sciences de l'Université de Caen, un référé-expertise auprès du Tribunal Administratif de Caen, afin que ce dernier désigne tel expert qu'il lui plaira avec mission de décrire les désordres affectant l'immeuble, en rechercher les causes, évaluer le montant des travaux nécessaires à leur réparation, ainsi que prescrire toute mesure conservatoire de nature à préserver la sécurité des personnes et des biens,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-545

sur les affaires juridiques : signature d'une transaction

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer avec l'architecte, l'entreprise et le bureau de contrôle, la transaction relative aux travaux d'étanchéité du service de restauration du lycée "Salvador Allende » à Hérouville-Saint-Clair ».

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-546

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 11 000,00 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Atout Lire	Prix littéraire 2007	1 000,00 €
Association 666	Retransmission en direct des concerts de la Foire de Caen du 14 au 24 septembre 2007 ainsi que les concerts de la soirée de clôture du Festival Nordik Impakt le 17 novembre 2007	10 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-547

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget 2007 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Vire FM	Opération de retransmission des matches du Stade Malherbe de Caen et promotion de l'opération du "meilleur joueur du mois" pour la saison 2007/2008	20 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-548

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 8 000,00 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Honfleur	Acquisition de drapeau	500,00 €
Amicale des Anciens d'Allemagne Autriche et ses Amis Section du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association AFN St Aubin de Terregatte	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association "A la mémoire des Combattants d'Afrique du Nord" de Bayeux	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Amicale des Anciens Combattants de Lion sur Mer	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants de Douvres la Délivrande/Tailleville	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association les Voiles de l'Espoir	4 ^{ème} édition "les Voiles de l'Espoir" croisière sur 30 voiliers au profit de 60 enfants en rémission de leucémie ou d'un autre cancer du 16 au 23 juin 2007 dans la Baie du Mont Saint Michel	5 000,00 €

- de déroger au principe d'antériorité concernant l'Association les Voiles de l'Espoir ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-549

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions du Stade Malherbe de Caen » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 371 000,00 € au titre du partenariat pour la saison 2007-2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-550

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-550B

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'autoriser le Président à signer des transactions administratives ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-551

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 6 JUILLET 2007

Réunie le vendredi 6 juillet 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, SOUBIEN, FORAFO, Mmes KORO, BASSOT, LEFRANCOIS.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'autoriser le Président à signer des transactions administratives ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA